

## RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

### NOTES D'INFORMATION (*Lois*)

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

**13 décembre 2024** ..... *Lois à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2024, sauf*  
le chapitre C-68.01, à jour au 30 juin 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
I-13.3	a. 204, 1 <sup>er</sup> al., remplacer « Loi sur les jeunes contrevenants (L.R.C. 1985, c. Y-1) » par « Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c. 1) »	Actualisation de la référence à une loi fédérale

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		

**20 novembre 2024 ..... Lois à jour au 31 août 2024, sauf**

le chapitre C-68.01, à jour au 30 juin 2024;

les chapitres A-2.1 et P-39.1, à jour au 22 septembre 2024;

le chapitre A-6.002, à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 31 août 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		

**23 octobre 2024 ..... Lois à jour au 31 mai 2024, sauf**

les chapitres A-19.1, C-11, C-24.2, R-9.2, R-10 et R-12.1,  
à jour au 1<sup>er</sup> juin 2024;  
le Code civil, les chapitres C-12, C-25.01 et P-34.1,  
à jour au 8 juin 2024;  
les chapitres A-3.001, C-72.01, M-19, R-22.1, S-2.2 et T-16,  
à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2024;  
le chapitre R-20, à jour au 17 juillet 2024;  
les chapitres A-2.1 et P-39.1, à jour au 22 septembre 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 31 mai 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
S-2.4	a. 97, remplacer « en vertu de l'article 39 de celle-ci » par « en vertu de l'article 40 de celle-ci »	Erreur de renvoi
T-16	a. 83, 1 <sup>er</sup> al., par 1, remplacer « Loi sur les jeunes contrevenants (Lois révisées du Canada (1985), chapitre Y-1) » par « Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (L.C. 2002, c. 1) »	Actualisation de la référence à une loi fédérale

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		

**10 octobre 2024 .....** *Lois à jour au 27 mai 2024, sauf*  
le chapitre C-11, à jour au 1<sup>er</sup> juin 2024;  
le Code civil, les chapitres C-12, C-25.01 et P-34.1,  
à jour au 8 juin 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 27 mai 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
P-2.2	a. 53, 2 <sup>e</sup> al., remplacer « Les articles 31.1.1 à 31.1.7 » par « Les articles 31.1.1 à 31.1.6 »	Erreur de référence
T-0.1	a. 1, définition de « service de gestion des actifs », remplacer les paragraphes « a » à « d » par les paragraphes « 1 <sup>o</sup> » à « 4 <sup>o</sup> »	Erreur de numérotation

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
C-25.01	a. 2, 3 <sup>e</sup> al.	<u>Elles</u> sont en outre <u>tenues</u>
N-1.1	a. 70, 3 <sup>e</sup> al.	pers <u>on</u> ne salariée

**29 juillet 2024 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> mai 2024, sauf**

les chapitres A-6.001, A-6.002, G-1.02, G-1.021, L-0.3, P-32, R-8.2,  
R-10 et R-12.1 à jour au 6 mai 2024;  
le chapitre C-11, à jour au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> mai 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
A-13.1.1	a. 8 et 35 (4 occ.)	projet <u>p</u> ilote projets <u>p</u> ilotes
N-1.1	a. 85, 3 <sup>e</sup> al.	ne peut exiger d'une personne salariée qu' <u>e</u> lle paie

**7 juin 2024 ..... Lois à jour au 1<sup>er</sup> avril 2024, sauf**

les chapitres A-28, R-8.2, R-22.1, R-24.0.2, S-4.2, U-0.1 et 2023, c. 34, (PL 15), à jour au 12 décembre 2023.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> avril 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
C-25.01	a. 698, 4 <sup>e</sup> al., remplacer les montants : « 278,08 \$ », « 347,60 \$ », « 139,04 \$ » et « 69,52 \$ » par les montants suivants : « 291 \$ », « 363,75 \$ », « 145,50 \$ » et « 72,75 \$ »	Indexation des sommes au 1 <sup>er</sup> avril 2024
M-11.6	a. 34, par. 1, sous-par. a, remplacer « l'article 45 » par « l'article 44 »	Erreur de renvoi

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		

15 mai 2024 ..... *Lois à jour au 26 mars 2024, sauf*

les chapitres A-28, R-8.2, R-22.1, R-24.0.2, S-4.2, U-0.1 et  
2023, c. 34, (PL 15), à jour au 12 décembre 2023.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 26 mars 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
T-8.1	a. 71, 1 <sup>er</sup> al., par. 5, supprimer « 1 <sup>o</sup> , 2 <sup>o</sup> , »	Concordance avec 2006, c. 40, a. 4

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
F-2.1	a. 244.64.23	à l'égard <b>d'un</b> secteur
N-3	a. 11, 1 <sup>er</sup> al.	agir avec <b>elles</b> avec impartialité

**15 avril 2024 ..... Lois à jour au 20 février 2024, sauf**  
 les chapitres A-28, R-8.2, R-22.1, R-24.0.2, S-4.2, U-0.1 et  
 2023, c. 34, (PL 15), à jour au 12 décembre 2023;  
 les chapitres R-10 et R-12.1, à jour au 21 février 2024;  
 le chapitre S-32.0001, à jour au 7 mars 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 20 février 2024 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
Aucune		



**7 mars 2024 ..... Lois à jour au 31 décembre 2023, sauf**

les chapitres A-28, R-8.2, R-22.1, R-24.0.2, S-4.2, U-0.1 et  
2023, c. 34, (PL 15), à jour au 12 décembre 2023;  
les chapitres R-20 et T-16, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024;  
le chapitre A-19.3, à jour au 11 janvier 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 31 décembre 2023 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
R-2.2.0.1	a. 2, 2 <sup>e</sup> al.	Ce <b>F</b> onds
	a. 5, 1 <sup>er</sup> al.	l'administration du <b>F</b> onds
	a. 5, 2 <sup>e</sup> al.	dépenses relatives au <b>F</b> onds

**2 février 2024** ..... *Lois à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2023, sauf*  
le chapitre R-20, à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2024;  
le chapitre A-19.3, à jour au 11 janvier 2024.

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus législatif pour la mise à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2023 ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (identifiées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la modification</b>	<b>Nature de la modification</b>
A-6.002	a. 69.9, 1 <sup>er</sup> al., par. i, remplacer « la section I du chapitre V » par « la section III du chapitre IV »	Concordance avec L.Q. 2006, c. 22, a. 89
T-0.1	sous-section 1, précédant l'a. 351, remplacer « Biens ou services » par « Résident hors du Québec ou hors du Canada »	Erreur d'application
	a. 416, remplacer « avis écrit » par « préavis écrit »	
	a. 416.1, 1 <sup>er</sup> al., remplacer « avis raisonnable » par « préavis raisonnable »	
	a. 416.2, remplacer « avis écrit » par « préavis écrit »	
	a. 416.4, 1 <sup>er</sup> al., remplacer « avis écrit » par « préavis écrit »	
		Qualité de la langue

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte du ministère de la Justice (non identifiées par la référence «N.I.»)</i>		
<b>Loi (RLRQ, chapitre)</b>	<b>Disposition(s) visée(s) par la correction</b>	<b>Nature de la correction</b>
R-20	a. 26, par. 1	voies de fait <sub>u</sub> simples